

Le 30 janvier 2018 Journée Nationale de grève et d'action dans les EHPAD.

C'est l'affaire de tous !!

Le contexte dans nos établissements est dramatique, la situation est alarmante, la pénibilité au travail engendre de la souffrance... Nous, les personnels, sommes à bout de souffle, nous n'en pouvons plus. Les glissements de tâches s'intensifient, le nombre des accidents du travail est en augmentation ; les maladies professionnelles, les invalidités dues au manque d'effectif sont en recrudescence. Cette situation touche tous nos établissements.

J'AI FAIT LE CALCUL: COMPTE-TENU DE VOTRE NOMBRE ET DU MANQUE DE MOYENS, JE POURRAI FACILEMENT ÊTRE BIEN TRAITANT 2 À 3 MINUTES PAR JOUR ET PAR PATIENT.



Partout les coupes budgétaires et les restrictions impactent la prise en charge des résidents.

Les situations professionnelles dans lesquelles nous nous trouvons sont inadmissibles, par exemple : pour lever un résident, il faut en 15 minutes lui faire une toilette sommaire, l'habiller, lui faire prendre son petit déjeuner et ses médicaments, refaire le lit et ensuite passer à un autre résident. C'est une maltraitance institutionnelle qui coûte aux résidents et à leurs familles plusieurs milliers d'euros par mois (entre 2 000 et 5 000 €).

Par notre mobilisation du 30 janvier nous devons participer à faire découvrir ce scandale à la France entière. Nos politiques le savent déjà, ils ferment les yeux ! Nous devons exiger qu'ils prennent leurs responsabilités. Cette situation touche 693 000 personnes âgées qui vivent en établissement, dont 573 000 en EHPAD où il est difficile de trouver des places.

RASSEMBLEMENT

A 15H30 DEVANT LA PREFECTURE DE L'ARIEGE à FOIX

LE 30 JANVIER 2018

RESIDENTS FAMILLES SALARIES TOUS ENSEMBLE

Avant ce rassemblement des actions auront lieu en début d'après-midi dans les EHPAD ariègeois, dépôt de motion dans les établissements, lâché de ballons...

QUE REVENDIQUE LA CGT

Pour les salariés :

- Amélioration des conditions de travail
- Des effectifs qualifiés nécessaires,
- 1 résident 1 soignant.
- Reconnaissance de la pénibilité,
- Titularisation du personnel
- Augmentation des salaires
- Concertation avec le personnel avant toutes décisions
- Remplacement des arrêts maladies, congés maternité, congés annuel, formations
- Des plannings réglementaires
- Des financements à hauteur des besoins. Abrogation de la loi dépendance (CPOM)
- Création de lit d'unité de soins de longue durée
- Investissement matériel nécessaires au travail

Pour les résidents :

- Des tarifs accessibles à tous
- Respect de la dignité et de l'intimité
- Un rythme de soins respectant les habitudes de vie
- Soins d'hygiène quotidien sans impératif de temps pour les soignants et possibilité d'être douché quotidiennement
- Une alimentation de qualité
- Des activités plus fréquentes et adaptées
- Des locaux adaptés

